



Visa long séjour Ascendant à charge d'une citoyenne français

Par Faty78

Bonjour,

Je viens vers vous afin d'avoir des renseignements sur la demande d'un visa long séjour pour ma mère :

Etant de nationalité française je souhaiterais faire venir ma mère de 75 ans qui vit seule en Algérie (veuve et recevant une pension minime de 30 euros mensuels).

Je suis en invalidé avec un revenu de 1000 euros net par mois mais je peux prendre en charge ma mère ayant un patrimoine financier suite à l'héritage de mon mari décédé et étant propriétaire de ma maison, je peux ainsi l'héberger.

Je l'ai toujours prise en charge financièrement mais je n'ai pas de preuves de virement car c'était souvent en espèces lorsque moi ou des personnes lui rendait visitent.

De plus, elle a habité pendant 2 ans chez moi entre 2014 et 2016 lors d'un accident de voiture et du décès de mon mari elle est donc toujours affiliée à l'Assurance Maladie française.

La situation pour me rendre en Algérie devenue très compliquée depuis la crise sanitaire et comme elle vit seule je souhaiterais à présent qu'elle vive de manière permanente avec moi, je compte ainsi faire une demande de visa long séjour Ascendant à charge d'une citoyenne française. Je souhaiterais ainsi savoir : dois-je obligatoirement lui faire des virement internationaux avant son arrivée pour prouver sa prise en charge? Si oui, pendant combien de temps? Ou une preuve de mes fonds financiers serait suffisante?

Un grand merci d'avance pour votre retour.

Cordialement,
Fat